



direction des services  
départementaux  
de l'éducation nationale  
Pyrénées-Orientales  
éducation  
nationale

Perpignan, le 03 janvier 2017

Le directeur académique des services  
de l'éducation nationale  
Directeur des services départementaux de  
l'éducation nationale des Pyrénées-Orientales

à

Mesdames et Messieurs les directeurs d'écoles

s/c

Mesdames et Messieurs les Inspecteurs de  
l'Education Nationale

Service des  
Ressources Humaines  
et des Emplois 1<sup>er</sup>  
degré

Affaire suivie par  
Stephanie GAVIGNAUD

Téléphone  
04 68 66 28 31

Télécopie  
04 68 66 28 22

courriel  
[ce.dsden66s rhe@ac-montpellier.fr](mailto:ce.dsden66s rhe@ac-montpellier.fr)

45, avenue Jean Giraudoux  
BP 71080  
66103 Perpignan Cedex

Site : <http://ac-montpellier.fr/dsden66>

**Objet** : Appel à candidature pour l'habilitation à l'enseignement du catalan dans les classes bilingues.

J'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir informer les enseignants de votre école du déroulement des habilitations pour l'enseignement en classe bilingue pour l'année 2017-2018.

1. Les personnels ayant déjà été habilités par la commission départementale, ainsi que les personnels habilités par l'expérience acquise en classe bilingue, qui n'ont pas encore reçu leur habilitation, sont priés de faire leur demande par écrit auprès du service 1<sup>er</sup> degré, ils recevront en retour leur attestation d'habilitation.
2. Les enseignants exerçant en classe monolingue et n'ayant jamais exercé en classe bilingue, ainsi que les enseignants issus du CRPE non spécial optant pour la dominante catalan, doivent adresser une demande d'inscription sur papier libre au service 1<sup>er</sup> degré pour le **23 janvier 2017**. Ils seront convoqués devant la commission départementale d'habilitation.

Michel ROUQUETTE